

AIDE AUX FINANCEMENTS

1) CONTRAT D'APPRENTISSAGE

16 à 29 ans

16-17 ans	27% du SMIC exon charges P	
18-20 ans	43% du SMIC exon charges P	
21-25 ans	53% du SMIC exon charges P	
26-29 ans	100% du SMIC + Charges patronales	

Valeur du SMIC au 01/2022 1603,12 € brut
35h/ semaine

Aide de l'état pour les entreprises : 8000 euros avant le 30/06/2022 (5000 € si mineur)
4125 euros après le 30/06/2022.

Formation tuteur pour recevoir l'aide de 1500 € supp / stagiaire pour la structure

2) CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

18-20 ans	55 à 65 % du SMIC	
21-26 ans	70 à 80 % du SMIC	
26-29 ans	100% du SMIC + Charges patronales	

16 à 25 ans sans conditions
+ de 25 ans : demandeurs d'emploi ou RSA, ASS, AAH ou CUI

3) AIDE REGION (AIF = aide individuelle de formation)

Demander à Pole emploi pour les plus de 25 ans
Demander à la mission locale pour les – de 25 ans
Si métier en tension pas de promesse d'embauche à fournir
Si pas considéré comme MET promesse d'embauche à fournir
+ Dossier AIF